



Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération des Propriétaires du Galop

Le 14 décembre 2021

Chers amis,

Merci pour votre présence ce soir. Pour cette première Assemblée Générale de la Fédération des Propriétaires du Galop, je voudrais rappeler le positionnement de notre association, dresser le constat de cette première année d'existence et vous exposer les lignes directrices de notre association pour l'année 2022.

Avant de poursuivre, je vous demanderai de bien vouloir vous lever et observer une minute de silence à la mémoire de madame Magalen Bryant, membre de notre Fédération, qui nous a quittés cette année.

A. Positionnement de notre association et premières réalisations

Notre Fédération compte parmi ses adhérents 2/3 de propriétaires-éleveurs, 1/3 de propriétaires. Tous sont représentés par nos membres qui, en tant qu'élus, siègent dans les instances de France-Galop : Antonia Devin au conseil d'Administration, Paul Couderc et Mathieu Daguzan-Garros au comité, Jean de Cheffontaines et Jean-Pierre Deroubaix au conseil du plat et Patrick Klein et Pierrick Rouxel au conseil de l'obstacle.

Je souhaite les remercier tous chaleureusement, ainsi qu' Aliette Forien, Céline Gualde, Anne-Sophie Yoh, Jean-Pierre Colombu, Julian Ince, Patrice Renaudin et Mahieu Talleux et mettre ainsi en lumière l'implication de tous pour faire progresser nos sujets, à travers différents groupes de travail : Expérience propriétaire et Services offerts aux adhérents, Programme des courses et allocations, Fiscalité et Juridique, Bien-Etre animal et reconversion, Réglementation et Régularité des courses, Futur des courses d'Obstacles.

Chaque société, chaque association a une identité et un esprit qui lui sont propres et qui la différencient des autres : c'est son ADN. Quel est l'ADN de notre Fédération ?

C'est d'abord notre conviction qu'il ne faut pas opposer les spécialités (plat et obstacle), les propriétaires (grands et petits), la géographie (Paris et Province), la nationalité (français et étrangers), la race (Pur-sang, AQPS et autres races).

C'est notre confiance dans la puissance du travail collectif et dans rôle clé pour notre filière des bénévoles impliqués dans la vie des courses et des hippodromes.

Enfin, c'est notre approche qui privilégie le sérieux des analyses construites sur des faits et des chiffres, afin de garantir la crédibilité de nos démarches auprès de France Galop et des institutions.

Notre action jusqu'ici s'est concentrée sur trois priorités : **le programme et les allocations, la vie du propriétaire, les courses à réclamer.**

1. Le programme et les allocations

En plat, le programme est bon, en phase de notre point de vue avec la génétique du cheptel entraîné en France. Nous demandons que ce programme soit stable, au bénéfice des acteurs dans la conduite de leur activité.

Le programme de redynamisation des effectifs de jeunes chevaux lancé en 2021 a bien répondu à l'objectif fixé pour ce qui concerne les courses maiden filières, en redensifiant le nombre de partants, mais la création de Maiden de 2 ans « avec conditions restrictives » a été moins convaincante et nécessitera des ajustements.

En obstacle, le défi à relever est de maintenir le statut d'excellence de cette discipline : nous restons vigilants pour faire évoluer le programme afin d'offrir des trajectoires de carrière plus progressives pour les jeunes chevaux, et de proposer des courses plus attractives aux parieurs.

Nous nous réjouissons de voir que France Galop a assuré une gestion saine, en bon père de famille. Pour l'année prochaine, le Conseil d'administration a proposé que le budget total d'encouragements soit fixé à 278M€, un niveau équivalent à celui de 2017. Ce budget représente une augmentation de 20M€ par rapport à 2019 et de 30M€ par rapport à 2021.

Le programme de primes propriétaires prévu pour 2022, en plat et en obstacle, est bon pour le moral des propriétaires.

En plat, il passera à 80 % du prix pour les 2 et 3 ans, 60 % pour les 4 et 5 ans et 40 % pour les 6 ans et plus.

En obstacle, il y aura le versement d'une prime propriétaire de 10 %, jusqu'à 25 % pour les pouliches de 3 et 4ans dans les courses premium, hormis les Grs1. L'objectif est de favoriser l'exploitation des pouliches en France.

2. Faciliter la vie du propriétaire vis-à-vis des entraîneurs

En août 2020, Frank Walter et Patrick Klein avaient organisé pour la Fédération des Propriétaires du Galop un événement, en partenariat avec l'Association française des courtiers au sein de l'établissement des ventes Arqana, une rencontre-débat sur le thème du propriétaire en mode post-Covid.

En 2021, nous nous sommes rapprochés de l'Association des Entraîneurs de Galop pour faciliter la vie du propriétaire.

Le travail est en cours sur l'ensemble du processus, depuis la mise à l'entraînement du cheval jusqu'à son retrait, intégrant notamment les obligations de l'entraîneur et celles du propriétaire, les installations, dans certains cas le recours par l'entraîneur à des établissements annexes, les soins, les transports, la transparence des prix de pension et de la facturation, les assurances, les opportunités de revente et les commissions, c'est-à-dire tous les sujets qui peuvent un jour ou l'autre dégrader la relation entre les acteurs, surtout s'ils sont mal cernés au départ.

Il y a un volet « contrat ou conditions générales de ventes » - force est de constater que les contrats sont encore très peu répandus - et un volet gestion de la relation propriétaire avec les « irritants » – ce qui indispose nos propriétaires – et les bonnes pratiques – ce qu'ils apprécient.

Les résultats de ces travaux seront proposés pour être repris dans le programme de préparation à l'examen des entraîneurs.

A l'issue de cette AG, nous accueillerons des représentants de l'Association des Entraîneurs de Galop pour échanger sur ces thèmes.

3. Corriger les dysfonctionnements du système des courses à réclamer

Au mois de juin dernier, nous avons soumis à France Galop plusieurs mesures pour une refonte du système des courses à réclamer, car 1. il ne nous paraît pas sain que France Galop et les sociétés régionales perçoivent des excédents de réclamation, 2. Il faut redynamiser les courses à réclamer et les rendre plus attractives vis-à-vis des propriétaires et des parieurs

Nous avons insisté tout d'abord sur le rôle clé de ces courses pour attirer de nouveaux propriétaires et également pour faire vivre une certaine catégorie de chevaux.

Nous avons déploré que leur fonctionnement et les règles les concernant soient sources de frustrations pour beaucoup d'acteurs, ceci depuis plusieurs années.

Nous avons présenté à France Galop plusieurs mesures pour une refonte du système des courses à réclamer :

1. La suppression de la notion d'excédent de réclamation - les bulletins de réclamation pour un même cheval seraient alors tirés au sort.
2. Plus de flexibilité dans la fixation du taux de réclamation,
3. La suppression dans les conditions de courses de la surcharge pour les sommes reçues. Le propriétaire vendeur serait alors enclin à vendre au prix du marché sans dégrader sa chance de gagner la course.
4. Le maintien de courses mixtes – prévues dans le code mais peu utilisées – pour traiter le cas des chevaux courant à réclamer par défaut, en raison d'un déficit d'engagements possibles ou d'une valeur handicap jugée excessive.
5. Cette refonte viserait aussi à offrir la possibilité de réclamer un cheval à distance.
6. Cette refonte devrait enfin gommer les distorsions observées en matière de TVA : le taux de réclamation serait un taux hors taxes.

Pour évoluer, les règles des réclamer doivent être simples à mettre en œuvre, difficiles à contourner et équitables. C'est ce qui a guidé notre Fédération dans cette démarche engagée auprès de France

Galop Le risque d'une réforme mal ficelée serait d'instaurer des changements, sans corriger les dysfonctionnements dont les propriétaires se plaignent.

B. Lignes directrices de notre association pour l'année 2022,

Tout en restant concentrée sur le besoin de faciliter la vie du propriétaire, en coordination avec les entraîneurs, notre action visera :

1. à simplifier la vie du propriétaire vis-à-vis de France Galop

Plus simple, plus vite. Nous rechercherons des simplifications des processus et des procédures, et c'est d'abord, dès le premier stade du recrutement, œuvrer pour plus de fluidité et de vitesse dans le processus d'obtention des agréments, jusqu'à mettre en place un agrément provisoire. Par ailleurs, avoir un agrément commun trot/galop ferait sens, alors qu'on parle de la mutualisation de certains moyens entre France Galop et le Trot.

Promouvoir les associations. Il peut y avoir aujourd'hui jusqu'à 20 associés sur un même contrat d'association sur un cheval. Cela offre de vrais avantages : le contrat est souple, facile à mettre en place, économe, transparent fiscalement pour chacun des associés, ...

S'inspirer des modèles qui marchent chez les anglo-saxons, tels qu'une même casaque à laquelle sont rattachés de multiples contrats d'association, avec leurs différents propriétaires. Cette forme de propriété offre un effet de levier important : beaucoup plus de chevaux sous une même casaque, donc plus d'opportunités de courir et plus d'enthousiasme pour les propriétaires.

Les écuries de groupe, plus lourdes à faire fonctionner que le simple contrat d'association, sont également une bonne porte d'entrée dans le propriétéariat.

Après l'AG, nous recevrons des représentants de France Galop sur le thème du recrutement et de la fidélisation des propriétaires.

2. à redonner aux propriétaires l'envie d'aller aux courses

Nous avons fait part à la direction Marketing et Commerciale de notre constat concernant l'expérience propriétaire sur les différents sites gérés par France Galop et de notre expérience décevante dans le nouveau Longchamp. Il faut redonner aux propriétaires l'assurance de passer un bon moment, leur redonner des repères et des endroits conviviaux, un espace propriétaire pour la restauration comme il y avait au 2^{ème} étage du temps de l'ancien Longchamp, reconquérir l'espace aujourd'hui perdu entre le rond de présentation et la route des Tribunes, ancien lieu de rencontre entre tous les socio-professionnels et où il était possible de prendre un verre.

3. à épauler les nouveaux propriétaires

En les aidant et en les orientant dans leurs démarches, en proposant un premier niveau de coaching assuré par les propriétaires désireux de partager leurs retours d'expériences. Les propriétaires étrangers faisant nouvellement courir en France peuvent être sensibles à cette aide.

4. à sécuriser le retour à un taux de TVA réduit.

Du côté de la TVA, ce boulet que notre filière traîne depuis longtemps, une révision de la politique des taux de TVA a été adoptée ce 7 décembre à l'unanimité durant le Conseil Ecofin par les 27 ministres en charge de l'Economie et des Finances.

D'ici quelques mois, la réforme devrait être adoptée après avis du Parlement européen et une TVA réduite pourra de nouveau être mise en place en France qui pourrait ainsi être habilitée à décider de ses taux, mais le voudra-t-elle ?

Depuis près de 10 ans, notre ami et adhérent Patrice Renaudin, ici présent, soutient un retour à un taux réduit aux côtés de la Fédération des Eleveurs du Galop et de la FFE. Qu'il en soit remercié. Il nous faut rester attentifs et convaincants jusqu'à la mise-en-œuvre du taux réduit.

5. à partager des moments de convivialité,

avec des rencontres sur les hippodromes animées par les relais en régions.

Avant de conclure et devant cette séquence continue de mises en examen depuis bientôt un an au sein de notre filière, qui plombe l'ambiance, la Fédération a décidé d'offrir aujourd'hui à chacun des adhérents le livre « La Course Parfaite », consacré au grand entraîneur François Mathet. Pourquoi ce livre ? Pour prendre du recul et pour en apprécier la lecture à l'aune de votre propre expérience de propriétaire.

J'espère que vous éprouverez autant de plaisir que moi à lire cet ouvrage. Vous le recevrez à l'issue de l'AG, dédicacé à votre intention par son auteur Theresa Révay.

Enfin, je lance un appel à la Fédération des Eleveurs du Galop et à ses adhérents qui font courir. Je les invite à adhérer à la Fédération des Propriétaires du Galop. Plus nous serons nombreux, plus nous pèserons sur les décisions futures du galop, plus les propriétaires en bénéficieront.

Je vous remercie de votre attention. Après une courte pause de cinq minutes, nous passerons au débat avec les intervenants de France Galop et de l'Association des Entraîneurs de Galop.

Jean de Cheffontaines